



Villeneuve d'Ascq, le 28 Octobre 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 21/10/2013 au 25/10/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 21 octobre 2013	Achats	1 593	1,360	2 166
Séance du 22 octobre 2013	Achats	1 585	1,360	2 156
Séance du 23 octobre 2013	Achats	1 584	1,370	2 170
Séance du 24 octobre 2013	Achats	1 656	1,370	2 269
Séance du 25 octobre 2013	Achats	1 649	1,370	2 259
Total		8 067	1,366	11 020